

# Directives pour la formation des Frères à la connaissance de l'OFS et de la Jeunesse franciscaine et à leur assistance

## INTRODUCTION

La Conférence des Assistants généraux (CAS) a retravaillé les *“Directives pour la formation des Frères à la connaissance de l'OFS et de la Jeunesse franciscaine et à leur assistance”*, pour mieux répondre au besoin ressenti par tout Franciscain, religieux et séculiers, à mieux se préparer à « marcher ensemble sur les voies du Seigneur ».

Il existe chez tous les Franciscains la compréhension réciproque et la communion vitale que requierent l'affiliation à une même famille spirituelle et cette compréhension, cette communion doivent être constamment renforcées. Les diverses branches *“peuvent et doivent unir leurs forces, dans un esprit de collaboration et d'échange des dons, pour participer plus efficacement à la mission ecclésiale.”*<sup>1</sup> Cet échange de dons *“suscite souvent des approfondissements inattendus et féconds de certains aspects du charisme, en leur donnant une interprétation plus spirituelle et en incitant à en tirer des suggestions pour de nouveaux dynamismes apostoliques.”*<sup>2</sup>

La Règle et les Constitutions de l'OFS confirment le principe d'affiliation à la même famille spirituelle que le Premier Ordre (OFM, OFMConv, OFMCap) et le Tiers-Ordre Régulier (TOR), le besoin de communion vitale et réciproque entre les Ordres - et le besoin propre à l'OFS de l'aide pastorale et de l'assistance spirituelle du Premier Ordre et du TOR.

Le dernier chapitre de la Règle de l'Ordre franciscain séculier exprime le rapport intime qui existe entre l'OFS, le Premier Ordre et le Tiers-Ordre régulier.

*En signe concret de réciprocité vitale, de communion et de coresponsabilité, les Conseils, aux différents niveaux, et conformément aux dispositions prévues dans les Constitutions, rechercheront des religieux capables et préparés pour l'assistance spirituelle. Ils s'adresseront pour cela aux Supérieurs des quatre familles franciscaines, avec lesquelles, depuis des siècles, la Fraternité Séculière est en relation vivante et fraternelle.*<sup>3</sup>

L'obligation faite au Premier Ordre et au TOR d'assurer cette assistance spirituelle par des religieux *“capables et préparés”* est importante. Il serait regrettable, tant pour les religieux que pour nos frères et soeurs séculiers, d'assigner à des Frères un ministère d'assistance spirituelle sans leur avoir donné la formation nécessaire pour en être *“capables et préparés.”*

En fait, il existe une triple et substantielle attache entre l'OFS, le Premier Ordre, et le TOR:

### ***1. L'origine commune***

Les Ordres partagent une origine commune basée sur la personne et le charisme de saint François d'Assise, le fondateur du charisme franciscain.

### ***2. Le partage d'un charisme commun***

---

<sup>1</sup> *Vita consecrata (VC)*, 54.

<sup>2</sup> *VC*, 55.

<sup>3</sup> *Règle OFS*, 26.

La Règle de l'OFS parle d'une "*communion et réciprocité vitale*" qui doit exister entre les séculiers et toutes les branches de la famille franciscaine pour « *incarner aujourd'hui, dans la vie et la mission de l'Église, le charisme propre de François d'Assise.* »<sup>4</sup>

### **3. L'assistance spirituelle et pastorale**

Basée sur cette "communion," et suivant la tradition séculaire, il est de la responsabilité des Supérieurs majeurs du Premier Ordre et du TOR d'assurer l'assistance spirituelle à l'OFS par des religieux "capables et préparés" et par des visites pastorales aux Fraternités OFS à divers niveaux.<sup>5</sup>

### **Orientations données par les Chapitres généraux de l'OFS**

L'Ordre franciscain séculier, qui doit rénover sa vie, sa formation, et l'organisation de ses Fraternités, doit pouvoir compter sur une assistance spirituelle fournie et coordonnée dynamiquement par les autres branches de la Famille franciscaine pour accomplir sa mission propre. "*Les personnes consacrées se souviendront donc qu'elles doivent être, avant tout, des guides compétents de vie spirituelle, et, dans cette perspective, elles feront fructifier le talent le plus précieux: l'esprit.*"<sup>6</sup>

Le Chapitre général OFS de Fatima (1990) l'a exprimé comme suit : "*Le rôle d'animation propre aux assistants spirituels exige une formation, une préparation adaptée aux besoins de l'OFS. Cette préparation doit être incorporée, à dessein, dans le programme de formation, tant initiale que permanente, de tous les Frères. Même si tous les Frères ne sont ni ne seront assistants spirituels, il importe que tous connaissent, comprennent et reconnaissent le rôle vraiment essentiel de l'OFS pour le complet développement de leur propre vocation.*"<sup>7</sup>

Le Chapitre général OFS de Rome (1996) dans ses conclusions affirme aussi: "*La Présidence, en collaboration avec les Conseils nationaux, devra se donner le temps et les moyens de (...) stimuler une formation plus profonde de tous les Frères religieux par rapport à l'OFS, afin qu'ils puissent aider leurs frères séculiers à mieux vivre leur forme de vie.*"<sup>8</sup>

Le Chapitre général OFS de 2002, tenu lui-aussi à Rome, insista sur l'importance des obligations de la Règle concernant la capacité et la préparation des Assistants spirituels, tant religieux que laïcs. Il nota la nécessité d'insérer, dans les programmes de formation initiale et permanente des Frères et Soeurs religieux et séculiers, des données appropriées d'histoire, de théologie et de spiritualité.<sup>9</sup>

### **Responsabilité des Supérieurs majeurs**

Les Ordres religieux franciscains, auxquels est confié l'« *altius moderamen* », non seulement répètent en le mettant en lumière dans leur législation le principe de "communion vitale et réciproque", mais ont aussi, par des lettres et divers autres moyens, continuellement exhorté les religieux à améliorer leur connaissance et leur compréhension de l'OFS, et demandé une préparation adéquate des Assistants spirituels.

Sur le plan pratique, en mars 2002, la Conférence des Ministres généraux a approuvé les « *Statuts pour l'Assistance spirituelle et pastorale à l'OFS* » - un document qui précise la forme de l'Assistance spirituelle et pastorale aux Franciscains séculiers et que devrait connaître chaque Frère religieux.

---

<sup>4</sup> Règle OFS, 1.

<sup>5</sup> Cf. Règle OFS, 26.

<sup>6</sup> VC, 55.

<sup>7</sup> <http://www.ciofs.org/doc/ki90lm04.htm#a2>

<sup>8</sup> <http://www.ciofs.org/per/1996/lc96fr28.htm#a0>

<sup>9</sup> Conclusions du Chapitre Général (Roma, 15-23 novembre 2002), dans *Atti del X Capitolo generale* (Roma, 2004) 232.

C'est en complément que les lignes directrices ci-dessous, pouvant être utilisées dans les divers plans ou politiques de formation, ont été préparées pour une meilleure connaissance de la place de l'OFS dans la famille franciscaine et de sa mission dans l'Église et dans le monde, ainsi que pour la préparation systématique de ceux qui sont appelés à un service d'assistance spirituelle.

## **1. PROGRAMMES D'INSTRUCTION SUR L'OFS**

### **1.1. Formation initiale**

#### A. Les Postulants:

- François, "fondateur" des trois Ordres.
- Histoire:
  1. Présentation générale de la Famille franciscaine;
  2. Le Premier Ordre des Frères Mineurs (OFM, OFM Conv., OFM Cap.);
  3. Le Deuxième Ordre, l'Ordre de sainte Claire;
  4. Le Troisième Ordre « des Frères et Sœurs de la Pénitence »:
    - Le Troisième Ordre régulier, hommes et femmes;
    - L'Ordre Franciscain séculier (OFS, Jeunesse Franciscaine);
  5. Les autres mouvements franciscains: Instituts séculiers, etc.
- Application:
  1. Contacts avec une Fraternité OFS et avec la Jeunesse franciscaine;
  2. Visites de Franciscains séculiers aux centres de formation;
  3. Visites des postulants aux Fraternités séculières;
  4. Célébration en commun des principales fêtes franciscaines.

#### B. Le Noviciat:

- revoir de façon plus approfondie ce qui a été parcouru durant le Postulat;
- lors des échanges sur l'appel universel à la sainteté et sur l'appel spécifique à la vocation religieuse, consacrer un certain temps à la vocation franciscaine séculière qui partage le charisme commun - et à la communion et réciprocité vitale dans la mission de l'Église "Va et répare ma maison...";
- dans l'examen de l'histoire de la Famille franciscaine, ne pas manquer de noter la place des Pénitents et les origines du Troisième Ordre;
- lire les Règles du Premier, Deuxième, et Troisième Ordre (la *Regula Bullata de 1223*; la *Règle de Sainte Claire de 1253*, la Règle donnée au Deuxième Ordre par le Pape Urbain en 1263, *Seraphicus Patriarcha* de Paul VI en 1978 pour l'OFS et la Règle *Franciscanum vitae propositum* de Jean-Paul II en 1982 pour le TOR);
- Présenter les Statuts pour l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS;
- *Application* : participer à quelques réunions de Fraternités séculières, à des moments de prière partagée, aux célébrations des événements importants dans la vie des Fraternités séculières.

#### C. Le Post-noviciat:

- Revoir l'histoire de la Famille franciscaine, y compris l'OFS, son évolution à travers les siècles; sa présence et son développement dans le pays des participants, les rapports entre Premier Ordre et TOR; et la naissance de nouvelles branches OFS;
- la nature, l'identité, la structure et l'organisation de l'OFS, d'après sa nouvelle Règle et les Constitutions qui en soulignent la nature séculière et l'unité;
- expliciter la vision de l'Église "Peuple de Dieu" et communion (cf. LG, GS, conclusions du Synode de 1985);

- approfondir la compréhension du rôle du fidèle laïque, la coresponsabilité et la collaboration entre clercs et laïcs dans la mission de l'Église (cf. *Nuntiandi Evangelii, laici Christifideles, Lettres des Ministres généraux concernant les Franciscains séculiers*);
- dans l'étude de la doctrine sociale de l'Église (de *Rerum Novarum* à la période actuelle), porter une attention spécifique aux responsabilités des laïcs;
- approfondir la compréhension de la nature de l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS, de la collégialité et de l'identité des Assistants spirituels, par une lecture attentive des *Statuts de l'assistance spirituelle et pastorale à l'OFS*.
- lectures: La *Regula non Bullata* (1221), les *Memoriale propositi* (1221), *Montem Supra* de Nicolas IV (1289), *Misericors Dei Filius* de Leon XIII (1883), et *Seraphicus Patriarcha* de Paul VI (1978);
- organiser des expériences pastorales, sous la direction d'Assistants spirituels, en participant à des réunions de Fraternités locales, à des moments de prière, à la célébration des divers événements importants dans la vie des fraternités séculières.

Il faut bien avoir en mémoire que les propositions faites ci-dessus ne constituent pas une ajoute aux programmes de formation mais doivent en faire intégralement partie, dans leurs composantes d'histoire, de spiritualité, d'ecclésiologie, de doctrine sociale, etc....

## 1.2. La Formation permanente

En raison du charisme commun et en signe de témoignage dans l'Église, il est important de concrétiser la "communion et réciprocité vitale" en fonction des *Constitutions et Statuts* du Premier Ordre et du TOR et des *Constitutions générales* de l'OFS. Pour cela il conviendrait:

- de planifier et célébrer ensemble des liturgies importantes, notamment les fêtes franciscaines, ainsi que des réunions de prière commune;
- de planifier et entamer en commun des activités charitables, pastorales et sociales, de "courageuses initiatives", selon les besoins locaux, en réponse aux signes des temps;
- de prévoir des occasions pour les religieux et les séculiers d'étudier ensemble les documents sur la théologie des laïcs (cf. 8.3);
- d'organiser des réunions, assemblées, retraites, recollections et exercices spirituels communs ;
- de faire participer les Franciscains séculiers aux temps de formation et à la célébration des Chapitres par des messages ou des témoignages personnels.

## 2. FORMATION DES ASSISTANTS SPIRITUELS

Il est nécessaire que les nouveaux Assistants spirituels aient été préparés à leur service spécifique à l'OFS. Il ne serait donc pas superflu d'organiser des préparations aux niveaux de la Province, du pays ou de l'international. Cette formation comprendrait soit le format prévu pour la formation initiale ci-dessus, soit:

- L'histoire et l'origine de l'OFS;
- L'identité spécifique de l'OFS;
- L'ecclésiologie et l'OFS;
- La spiritualité franciscaine séculière;
- Le Franciscain séculier dans l'Église et la société;
- Les valeurs franciscaines de l'OFS;
- La formation des Frères pour les contacts avec l'OFS;
- Les aspects pratiques de l'Assistance à l'OFS;
- L'OFS, la Jeunesse Franciscaine, les Araldini;

- L'action avec les personnes intéressées qui aimeraient "adhérer" à une fraternité OFS locale, et les Amis de saint François.

### **2.1. Une formation continue**

Pour une mise à jour continue des Assistants spirituels il est suggéré de prévoir :

- de scéances annuelles d'information, centrées sur des problèmes spécifiques de l'OFS;
- une lecture attentive des journaux, lettres, et autres communications des divers Ordres concernant l'OFS et l'Assistance au plan national et international;
- la communication et le partage de programmes et d'initiatives entre Assistants spirituels de tous niveaux - général, national, régional, et local.

## **3. LES RESPONSABLES**

### **3.1. Les Ministres généraux et Provinciaux: il leur est demandé**

- d'éveiller l'intérêt de leurs Frères sur l'OFS et sur l'importance de la communion entre Franciscains religieux et séculiers;
- d'encourager la formation de formateurs et l'intérêt de tous les religieux envers l'OFS et la Jeunesse franciscaine;
- de veiller à accorder à l'OFS et à la Jeunesse franciscaine une place importante dans les programmes de formation initiale et continue des Frères;
- d'être familiarisés à la rencontre de l'OFS et la JeFra lors de leurs visites aux Frères et lors de Chapitres, et d'accorder une attention spéciale à la qualité de l'Assistance qui est donnée.

### **3.2. Les Assistants spirituels: il leur est demandé**

- d'être les premiers à encourager, organiser et animer cours et séminaires en accord avec les Supérieurs majeurs et directeurs de formation;
- de déceler des formateurs, religieux et laïcs, bien préparés pour la formation des Frères aux divers niveaux;
- d'accompagner des rencontres avec l'OFS, principalement pour les Frères profès temporaires;
- de trouver, durant leurs visites pastorales, le temps de contacts avec les centres de formation des Frères pour informer ceux-ci sur la vie et la mission des Franciscains séculiers dans l'Église et la société.

### **3.3. Les Formateurs des religieux: il leur est demandé**

- de savoir montrer aux jeunes religieux « la beauté de la *sequela Christi* et la valeur du charisme par lequel elle se réalise" partagé avec l'OFS<sup>10</sup>;
- « d'offrir sans cesse aux personnes consacrées des occasions d'affermir leur adhésion au charisme et à la mission"<sup>11</sup> de la Famille franciscaine ;
- "d'être des personnes confirmées sur le chemin de la recherche de Dieu, pour être en mesure d'accompagner" des Franciscains séculiers "dans cet itinéraire."<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> VC 66.

<sup>11</sup> *Ibid.*65.

<sup>12</sup> *Ibid.*66.

## 4. PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES

### 4.1. Une méthode basée sur la pratique:

à chaque niveau de formation, des expériences concrètes, suivies d'une réflexion guidée, devront être intégrées dans les programmes.

### 4.2. En collaboration de tous les formateurs:

- le service de formation se réalisera au mieux par un travail d'équipe;
- l'équipe sera composée de formateurs religieux et de séculiers OFS ainsi que d'autres membres de la Famille franciscaine;
- un échange d'idées et de documentation est recommandé entre formateurs de la même région linguistique – mais aussi d'autres régions.

### 4.3. En collaboration entre ceux qui sont en formation:

- La création de programmes de formation communs pour des participants de divers niveaux de la famille Franciscaine est recommandée.

### 4.4. La Formation par correspondance:

- la formation à distance, au moyen de cours, groupes de discussion ou autres moyens peut, à chaque niveau, enrichir et approfondir les programmes de formation;
- les moyens modernes de communication, tel que l'Internet et l'e-mail offrent nouvelles possibilités de collaboration entre personnes et formation de groupes.

### 4.5. Le matériel de formation:

- les Assistants régionaux et nationaux s'efforceront de rassembler et continuellement mettre à jour les soutiens et documents utilisés pour la formation des Assistants spirituels de l'OFS, tels que Sources franciscaines, documents, textes magistraux, statuts de l'Assistance, manuels, notes, magazines, et autres publications, posters, brochures, cassettes vidéo et audio, pages web etc. ;
- ce matériel sera mis à disposition des formateurs et des autres Frères;
- pareils guides et manuels seront tenus à jour, ou leur rédaction sera entamée pour les régions où ils n'existeraient pas encore;
- une collaboration fraternelle et le partage des ressources de formation entre régions de langues et situations géographiques diverses, en ce compris leur traduction, sont vivement souhaitées.

## CONCLUSION

Les Constitutions, tant de chacune des branches du Premier Ordre que du TOR disent clairement qu'une expression pleine du charisme franciscain exige un rapport dynamique entre Franciscains religieux et séculiers. C'est ainsi que l'article 95 des *Constitutions* des Frères Capucins dit: "au cœur de la Famille franciscaine, la Fraternité ou Ordre franciscain séculier occupe une place spéciale qui partage et encourage son esprit authentique. Elle doit être considérée comme nécessaire à la plénitude du charisme franciscain." Cet article, et des passages semblables dans la législation des autres Ordres, explicite le principe de "communion et réciprocité vitale" qui se trouve dans la Règle de l'Ordre franciscain séculier.<sup>13</sup> Il est raisonnable de dire que l'assistance spirituelle que les Frères offrent à l'OFS joue un rôle crucial dans l'expression de la plénitude du charisme franciscain. Il revient à tous les Frères de veiller à ce que cette assistance soit la meilleure pouvant être assurée à l'OFS et la Jeunesse franciscaine, pour l'essence même de leurs propres Ordres.

<sup>13</sup> Cf. *Constitutions* OFMConv (Art. 114,2); *Constitutions* OFM (Art. 60); *Constitutions* TOR (Art. 157) ; Règle de l'OFS (Art. 1).